

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique,  
de l'Informatique, de la Simplification administrative,  
en charge des allocations familiales, du Tourisme,  
du Patrimoine et de la Sécurité routière, concernant

**Le balisage des chemins de randonnées  
et la mise en œuvre d'une application**

Madame la Ministre,

La pandémie n'a pas eu que des mauvais côtés puisqu'elle n'a fait que renforcer l'intérêt des citoyens et des touristes pour la nature et cela a eu pour effet d'augmenter la fréquentation de nos forêts. Néanmoins, cette affluence de randonneurs s'accompagne parfois, et malheureusement, de débordements.

Si la forêt n'appartient pas à tout le monde, il est nécessaire et même salubre que chacun y ait accès. Toutefois, ce dernier doit être bien expliqué et correctement balisé, ce qui nécessite une signalétique actualisée, lisible et efficace à l'échelle de la Wallonie mais surtout, et in fine, une communication auprès des randonneurs mais également des autres usagers de la forêt.

A cet égard, disposer d'un outil ou d'une application permettant de répertorier l'ensemble des itinéraires serait une belle avancée pour laquelle vous avez manifesté votre enthousiasme il y a quelques mois, lors d'une réponse à une question parlementaire. Cela permettrait également de mieux réguler la masse des promeneurs et peut-être même de les inviter vers des endroits moins connus et/ou moins fréquentés.

Madame la Ministre, qu'en est-il de la mise en place d'un outil simple et efficace permettant de donner des informations concrètes quant au balisage pédestre et aux règles à respecter? Des avancées ont-elles eu lieu? Une collaboration avec votre homologue en charge de la forêt existe-t-elle?

Je vous remercie.

## **Réponse de la Ministre De Bue:**

[Aout 2022]

L'intérêt des touristes pour nos espaces naturels et la fréquentation de nos forêts était une tendance structurelle qui s'est effectivement accélérée lors de la crise sanitaire. Toutefois, si l'on a constaté courant 2020 une pression accrue sur certains de nos espaces naturels, la situation s'est globalement normalisée depuis lors.

Plusieurs mesures ont été prises pour orienter le public de manière plus diffuse sur notre territoire, notamment en termes de communication vers le public comme la mise en avant de pépites de notre Région à découvrir, l'élaboration de la charte Apaisons la forêt élaborée en concertation avec le secteur ou encore l'élaboration d'un nouveau balisage adapté aux pratiques du VTT et du Trail.

Concernant le développement d'un outil qui permettrait de répertorier les données relatives aux itinéraires touristiques, comme par exemple les traces GPX, les descriptifs, les balises officielles, et cetera, celles-ci sont encodées dans la base de données régionale PIVOT et mises à disposition, en mode open data, via des flux de données spécifiques.

Ceci fonctionne donc sur le modèle du partage de l'information, ce qui veut dire que l'ensemble des données relatives à l'itinérance, mais aussi par exemple les points d'intérêt, sont transmises automatiquement vers les différents portails web et autres applications cartographiques qui y sont connectés, ainsi que vers les applications de randonnée tierces.

Il n'y a donc pas une application de randonnée, mais des applications qui ont accès gratuitement à une base de données des itinéraires reconnus et balisés. Cela correspond mieux à la demande des utilisateurs qui sont habitués aux fonctionnalités de telle ou telle application qui correspond à leur usage, et ne souhaitent pas encombrer leur téléphone d'un outil supplémentaire plus généraliste.

Il existe par exemple l'application Cirkwi qui recense l'ensemble des itinéraires autorisés – pédestres et vélos – et permet d'y accéder via son site internet ou son application mobile. L'ensemble des opérateurs touristiques, comme les Maisons du tourisme, certains Offices du tourisme, mais surtout le portail VisitWallonia.be, disposent des données touristiques en matière d'itinérance sur tout le territoire et les rendent accessibles aux touristes.

Je me dois par ailleurs de préciser que la circulation en forêt est régie au premier chef par le Code forestier, le Code wallon du tourisme venant en appui pour les itinéraires touristiques permanents autorisés et dûment balisés. À cela s'ajoute la liberté de circuler sur tous les sentiers et chemins vicinaux, dans chaque commune, dont certains se trouvent être en forêt. La circulation du citoyen et les moyens de la canaliser lors de ses déplacements en forêt sont donc multiples et doivent se travailler de concert sur plusieurs fronts à la fois.

L'honorable membre l'aura compris, la signalétique touristique est donc un des leviers permettant de proposer une offre de qualité aux touristes et d'encadrer la circulation en milieu forestier.

Le Code wallon du Tourisme et son annexe 29 définissent clairement les balises prescrites pour tout type d'utilisateur.

Dans un souci d'amélioration et afin de répondre aux besoins liés à certaines pratiques touristiques et sportives en forêt, j'ai mandaté mon administration pour définir de nouvelles balises pour les usagers d'itinéraires touristiques permanent tels que les vététistes et les traileurs.

Ce balisage rencontre déjà un vif succès auprès des usagers grâce aux projets pilotes VTT initiés en ce sens depuis l'année passée. D'autres pratiques innovantes comme le trail pédestre bénéficieront prochainement du même traitement. Ces balises seront intégrées dans un Arrêté du Gouvernement wallon qui est actuellement soumis au Conseil d'État et devrait entrer en vigueur fin de l'été.

Outre ces projets pilotes VTT, mon administration travaille effectivement bien en collaboration avec le Département de la Nature et des Forêts sur plusieurs projets comme la signalétique à harmoniser, la mixité des usages et bien entendu l'autorisation de tout itinéraire permanent puisque le processus d'autorisation délivrée par le CGT passe par l'aval du DNF.